

8  
JB  
245  
TRIF

500 5-

# Une Page d'Histoire

**Prenez, lisez et jugez**  
d'après des faits irrefutables,

Tous les députés libéraux  
de la province de Québec ont,  
le 5 juillet 1917,  
voté le principe de la conscription

**Farceurs, Hableurs et Comédiens**

**La lettre de Laurier**



# La verite sur la Conscription

---

Les députés libéraux de la province de Québec ont tous voté le principe de la conscription, qu'ils ont ensuite si odieusement exploitée.

## FARCEURS ET HABLEURS

---

Non seulement tous les députés libéraux de la province de Québec ont voté unanimement tout l'argent nécessaire à la mise en force de la loi de conscription, mais aussi, ils ont, sans une seule exception, voté le principe de la conscription.

C'est là un fait historique. Personne ne peut le nier de bonne foi. La preuve en est consignée dans les statuts de notre pays. Si quelqu'un vous dit que les députés libéraux de la province de Québec n'ont pas, le 5 juillet 1917, voté le principe de la conscription, ou il ne connaît pas son histoire, ou il ment effrontément.

Le 20 juin 1917, le notaire J.-A. Barrette, député de Berthier, proposait au projet de loi relatif au service militaire — bill 75, appelé communément loi de conscription — le sous-amendement suivant :

*“Que tous les mots après le mot “que” soient rayés et remplacés par les suivants. “Ce bill ne soit pas lu maintenant une deuxième fois, mais qu'il soit lu la seconde fois dans six mois d'aujourd'hui.” (Voir Hansard, Edition révisée, Session 1917, Volume III, page 2595).*

On sait que le renvoi d'un bill à six mois signifie simplement la mort du bill. Le renvoi d'un bill à six mois veut dire la condamnation sans phrases du principe même du bill. De fait, telle est la signification que l'on attachait alors et que l'on attache encore au sous-amendement Barrette, comme le démontrent les deux opinions que voici :

### LA MORT SANS PHRASES

*“Un sous-amendement vient d'être proposé par un député que je ne saurais trop où placer, dont je ne scrute point les intentions, mais qui devrait forcer tout le monde à se prononcer par un oui ou un non catégorique. C'est le sous-amendement Barrette qui réclame le renvoi du bill à six mois, en d'autres termes sa mort sans phrases.” (HENRI BOURASSA, le 21 juin 1917 à Saint-Henri).*



## POUR OU CONTRE LA CONSCRIPTION

*“La proposition de M. Barrette, député de Berthier, de renvoyer a six mois le bill Borden est logique, d'où qu'elle vienne. Elle aura cet avantage de montrer au peuple qui est pour et qui est contre la conscription. Il faudra que tout le monde se prononce sur le principe même du bill. Cela sera peut-être embarrassant pour plusieurs politiciens, mais il faut considérer d'abord l'intérêt général avant le bien particulier. Les gens sortiront du bois, — et c'est ce que l'électeur veut qu'ils fassent.”*  
(GEORGES PELLETIER, dans le *DEVOIR* du 21 juin 1917).

Le vote sur le sous-amendement Barrette fut pris à la Chambre des Communes le 5 juillet 1917. Tous les libéraux de la province de Québec présents à la séance, refusèrent de tuer le bill et votèrent le principe de la conscription, tandis que neuf députés conservateurs — des vrais anti-conscriptionnistes — demandèrent la mort du bill et votèrent contre le principe de la conscription. La liste qui va suivre est tirée des débats de la Chambre des Communes, session 1917.

### Liste des députés libéraux de la province de Québec qui ont voté le principe de la conscription.

#### DES FARCEURS !

Députés	Comtés
BUREAU, Jacques,	Trois-Rivières — St-Maurice.
BROUILLARD, Ovide,	Drummond-Arthabaska
BICKERDIKE, Robert,	Saint-Laurent.
BOIVIN, Georges-Henri,	Shefford.
BOURASSA, J.-Boutin,	Lévis.
BOYER, Gustave,	Vaudreuil.
CARDIN, P.-J.-Arthur,	Richelieu.
DELISLE, Siméon,	Portneuf.
DEMERS, Joseph,	Iberville.
DEVLIN, Emmanuel,	Wright.
ETHIER, Joseph-Arthur,	Deux-Montagnes.
FORTIER, Edmond,	Lotbinière
GAUVREAU, Charles-Auguste,	Témiscouata
KAY, William-Frédéric,	Missisquoi.

LACHANCE, Arthur,	Québec-Centre.
LAFORTUNE, D.-A.,	Montcalm.
LANCTOT, Rock,	Laprairie-Napierville.
LAPOINTE, Ernest,	Kamouraska.
LAPOINTE, Louis-Audet,	Saint-Jacques.
LAURIER, Sir Wilfrid,	Québec-Est.
LEMIEUX, Rodolphe,	Rouville.
MARCIL, Charles,	Bonaventure.
MARCILE, Joseph-Edmond,	Bagot.
MARTIN, Médéric,	Sainte-Marie.
McCREA, Frank,	Sherbrooke.
PACAUD, Lucien,	Mégantic.
PAPINEAU, Louis-Joseph,	Beauharnois.
POWER, William,	Québec-Ouest.
ROBB, James,	Huntingdon.
SEGUIN, Paul-Arthur,	L'Assomption.
TOBIN, Edmond-William,	Richmond-Wolfe.
VERVILLE, Alphonse,	Maisonneuve.
Wilson, Charles-A.,	Laval.

---

**Députés conservateurs qui réellement et franchement  
ont voté contre la conscription.  
ANTI-CONSCRIPTIONNISTES**

---

Députés	Comtés
ACHIM, Honoré,	Labelle.
BARRETTE, Joseph-Arthur,	Berthier.
BELLEMARE, Adélarde,	Maskinongé.
BOULAY, Herménégilde,	Rimouski.
DESCARRIES, J.-A.,	Jacques Cartier.
GIRARD, Joseph,	Chicoutimi-Saguenay.
GUILBAULT, Jos.-R.-Ocatve,	Joliette.
PAQUET, Eugène,	L'Islet.
PATENAUDE, Hon. E.-L.,	Westmount — Saint-Henri.

(Voir *Hansard*, Edition révisée, Session 1917, Vol. III, pp. 3167 et 3168.)

# LEURS ECHAPATOIRES

---

**“L'AMENDEMENT BARRETTE ETAIT UN TRUC”,** disent les députés libéraux de la province de Québec, qui ont voté le principe de la conscription.

## REPOSE

Le 22 juin 1917, M. Barrette, député de Berthier, sur une question de privilège, déclarait à la Chambre des Communes :

**“Je nie catégoriquement que l'honorable premier ministre ou aucun de ses collègues ou de ses partisans, ait eu quoi que ce soit à faire directement ou indirectement avec ce sous-amendement. Je suis prêt à mettre mon siège en jeu à l'appui de ce que j'avance.”** (Voir Hansard, Edition révisée, Session 1917, Volume III, page 2643.)

Le défi ne fut pas relevé.

**“VOTER POUR L'AMENDEMENT BARRETTE, C'ETAIT EN-LEVER AU PEUPLE LE PRIVILEGE D'AVOIR UN REFERENDUM”,** disent les députés libéraux de la province de Québec qui ont voté le principe de la conscription.

## REPOSE

Supposons que tous les députés libéraux de la province de Québec eussent voté le sous-amendement Barrette, et que le sous-amendement Barrette l'eût emporté, le bill de la conscription était tué; la conscription était chose morte et enterrée, sans referendum. Le referendum devenait inutile.

Supposons que tous les députés libéraux de la province de Québec eussent voté le sous-amendement Barrette et que le sous-amendement Barrette eût été défait, il restait à tous ceux qui l'avaient voté une autre chance: voter pour l'amendement Laurier qui demandait le referendum.

De fait, c'est ainsi que les neuf députés conservateurs — des vrais anti-conscriptionnistes — ont agi. Après avoir voté la mort du bill de la conscription contre tous les députés libéraux de la province de Québec qui votèrent le principe de la conscription, ils ont, tous les neuf, voté, le 5 juillet 1917, en faveur de l'amendement Laurier demandant le referendum.

**LISTE DES DEPUTES CONSERVATEURS QUI APRES AVOIR VOTE  
CONTRE LE PRINCIPE DE LA CONSCRIPTION ONT EGA-  
LEMENT VOTE EN FAVEUR DE L'AMENDEMENT  
LAURIER DEMANDANT LE REFERENDUM.**

Députés	Comtés
ACHIM, Honoré,	Labelle.
BARRETTE, Joseph-Arthur,	Berthier.
BELLEMARE, Adéard,	Maskinongé.
BOULAY, Herménégilde,	Rimouski.
DESCARRIEF, J.-A.	Jacques-Cartier.
GIRARD, Joseph,	Chicoutimi-Saguenay.
GUILBAULT, Jos.-R.-Octave,	Joliette.
PAQUET, Eugène,	L'Islet.
PATENAUDE, Hon. E.-L.,	Westmount-Saint-Henri.

(Voir Hansard, Edition révisée, Session 1917, Vol. III, pp. 3168 et 3169.)

**DEUX QUESTIONS**

**1ère QUESTION :**

Est-ce que ce n'est pas sur la deuxième lecture d'un bill qu'on en discute le principe ?

**2ème QUESTION :**

Est-ce que ceux qui ont voté pour le sous-amendement Barrette, demandant que la deuxième lecture du bill de la conscription ne soit faite que dans six mois, ont voté contre le principe du bill?

Les députés libéraux de la province de Québec qui ont voté contre le sous-amendement Barrette doivent répondre OUI ou NON. Une réponse catégorique ! Pas de faux-fuyant !

**"L'EQUIVOQUE PRENDRA FIN"**

Le 21 juin 1917, le "Devoir" publiait en page 8 et en dépêche d'Ottawa, une nouvelle intitulée: "L'EQUIVOQUE PRENDRA FIN. L'AMENDEMENT DE M. LE DEPUTE BARRETTE VA FORCER LA CHAMBRE A SE PRONONCER SANS FAUX-FUYANT POUR OU CONTRE LA CONSCRIPTION."

Dans cette dépêche, on y lit textuellement: "*Celui-ci (sir Wilfrid Laurier) ne pourrait en effet se rallier au sous-amendement Barrette sans se prononcer carrément opposé au principe de la conscription, et telle n'est pas son attitude. M. Laurier n'a pas dit qu'il s'oppose à la conscription, il a dit que tout le monde s'y conformera, si le peuple le désire.*" (Le Devoir, 21 juin 1917, page 8.)

## UNE LETTRE DE LAURIER

Nous ajoutons au dossier une lettre de sir Wilfrid Laurier qui parut dans le "Record", de Windsor, Ontario, et fut reproduit, le 28 novembre 1917, dans la "Patrie" de Montréal. Voici ce document:

"Ottawa, 12 novembre 1917.

"Mon cher J. B.: Je t'ai écrit il y a quelques jours au sujet de notre ami Kennedy. Je suis encore d'opinion qu'il faudrait que nos amis se rallient immédiatement à sa candidature. Je sais qu'il y a quelque difficulté, à cause de la restriction qu'il fait sur la question de la conscription. Il faut se rendre compte toutefois que dans les circonstances où nous sommes, il faut nécessairement faire des concessions. A une assemblée des candidats libéraux de l'est de l'Ontario, il y a trois semaines, j'ai déclaré qu'il y avait trois alternatives à prendre, car plusieurs s'étaient prononcés pour la conscription. Je n'ai pas voulu faire de cette question une question de parti, car c'eût été tout compromettre. Chacune de ces alternatives est acceptable: 1—Se présenter contre l'Union et contre la conscription; 2—contre l'Union, mais pour la conscription; 3—libéral indépendant. Je reçois une lettre de quelques libéraux qui veulent présenter un candidat contre Kennedy. Ce serait faire le jeu de nos adversaires. Vouloir tout demander, c'est s'exposer à tout perdre. Je compte sur ton influence pour mettre nos amis au point sur cette question, et je dis qu'il faut appuyer la candidature de Kennedy.

"Crois-moi bien, ton tout dévoué,

"WILFRID LAURIER."

Vous avez bien lu, n'est-ce pas? Le chef libéral, d'après cette lettre, déclare qu'il a exposé à ses partisans libéraux qu'ils peuvent se présenter pour la conscription.

Il ne faut pas s'étonner que sir Wilfrid Laurier ait fait voter tous ses députés de la province de Québec pour le principe de la conscription, qu'ils ont ensuite si odieusement exploitée.

Farceurs, n'est-il pas vrai?

### DEUX AUTRES QUESTIONS

Qu'ont-ils fait?

Connaissez-vous des députés libéraux de la province de Québec qui promettaient de demander le rappel de la loi de conscription?

Qu'ont-ils fait?

Connaissez-vous des députés libéraux de la province de Québec qui s'engagèrent même par écrit à demander le rappel de la loi de conscription?

### QU'ONT-ILS FAIT ?